



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03662

Numéro SIREN : 815 321 369

Nom ou dénomination : AB INVESTS

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2016 sous le numéro de dépôt 14980

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

DOCEO AVOCATS MAITRE BENJAMIN CHEVALIER

9 rue des Archives

59000 Lille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : AB INVESTS

Numéro RCS : 815 321 369

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2015B03662

Adresse : 7 allée des Bruyères
59320 Radinghem-en-Weppes

Numéro du Dépôt : 2016R014980 (2016 15010) Date du dépôt : 30/09/2016

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte : 25/07/2016

1 - Décision : Changement de président

Délivré à Lille Métropole le 30 septembre 2016

Le Greffier,



30 SEP 2016

2016 EC 14930

AB INVESTS

Société par actions simplifiée
au capital de 200.000 euros

Siège social : 7, allée des Bruyères
59320 Radinghem-En-Weppes

815.321.369 RCS Lille Métropole
2

WZLUP

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2016

L'an deux mille seize,
Le 25 juillet à 14 heures,

Dans les locaux du siège social,

Les associés de la société AB Investis, société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, sise à Radinghem-En-Weppes (59320), 7, allée des Bruyères, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 815.321.369, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation du président.

Sont présents ou représentés :

Madame Anne Blondel	7.000 actions
Monsieur Benoit Blondel	11.000 actions
Madame Claire Blondel	500 actions
Monsieur François Blondel	500 actions
Madame Hélène Blondel	500 actions
Madame Laure Blondel	500 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts composant le capital de la Société.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Christophe Fremeaux, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François Blondel, président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- lettre de démission de Mr François Blondel.

AB
FB
LB
HB

Puis le Président déclare que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de Monsieur François Blondel de ses fonctions de Président et nomination d'un nouveau Président (*première résolution*) ;
- Délégation de pouvoir au président (*deuxième résolution*).

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION LIMINAIRE

Régularisation de l'assemblée

L'assemblée générale des associés, renonce, à titre irrévocable et définitif, à se prévaloir du défaut de convocation et de communication des documents prescrits par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la société relativement à la présente assemblée dans les délais prescrits par ces dispositions et régularise, en tant que de besoin, les résolutions qui seront prises par ladite assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

Nomination d'un nouveau Président

L'assemblée des associés constate la démission de Monsieur François Blondel de ses fonctions de Président prenant effet ce jour.

Madame Hélène Blondel se portant seul candidate aux fonctions de Président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président :

Madame Hélène Blondel, née le 3 avril 1991 à Croix (Nord), demeurant en Belgique à Nieuwkerke (8950), 17/5, Nieuwkerkestraat.

Madame Hélène Blondel exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Hélène Blondel a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

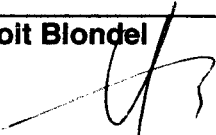
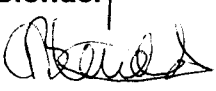
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés de la société.

Paraphes	SIGNATURES
AB	Madame Anne Blondel 
BB	Monsieur Benoît Blondel 
CB	Madame Claire Blondel 
FB	Monsieur François Blondel 
HB	Madame Hélène Blondel ¹ 
LB	Madame Laure Blondel 

Bon pour acceptation des fonctions de Président



¹ Ajouter la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président »